



## L'approche UNSA Défense sur le télétravail



Une réunion a eu lieu, à la DRHMD, en multilatérale, le 10.11.2020 sur ce sujet. Occasion pour l'UNSA Défense de vous apporter quelques éléments d'information. Cette réunion avait pour objectif de présenter le nouveau dispositif réglementaire sur le télétravail. Avant tout autre propos, l'UNSA Défense observe qu'il aura fallu 7 mois au MINARM pour réunir les organisations syndicales afin d'évoquer la modification de l'arrêté du MINARM relatif au télétravail à la suite de la parution, le 5.05.2020, d'un décret qui modifie assez substantiellement le décret du 11.02.2016.

### Quelques mesures innovantes :

- Recours ponctuel ou temporaire, attribution de jours flottants de télétravail ;
- Situations inhabituelles qui perturbent l'accès au site de travail ;
- Ouverture du télétravail à différents lieux privés ou à usage professionnel ;
- Possibilité d'autoriser l'utilisation du matériel personnel des agents.

Toutes possibilités non négligeables en ce 2<sup>e</sup> confinement dont la mesure phare du gouvernement est le recours massif au télétravail.

Mais que s'est-il passé ? Pourquoi autant de délais pour arriver à cette réunion durant laquelle il n'y aura pas de présentation du projet d'arrêté mais seulement du PPT joint à cette communication ?

Et pire, le PPT de cette réunion nous indique une présentation de l'arrêté au CTM du printemps 2021 soit quasiment un an après la parution du décret alors qu'il y a un CTM le 2.12 et que d'ici le printemps 2021, nous serons peut-être dans un 3<sup>e</sup> confinement...

### Mais où en est-on en interministériel ? :

Lors d'une réunion en octobre 2020, la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin, a indiqué son souhait de rentrer dans une négociation sur le télétravail comme l'UNSA Fonction publique l'avait d'ailleurs revendiqué. La vision de la ministre engloberait, non seulement, le télétravail mais également l'organisation du travail et son contenu, dans une perspective de qualité de vie au travail et de performance des services. Une ambition assez large qu'il s'agit maintenant de préciser.

Avant d'entrer dans la phase de négociation en 2021, des groupes de travail viendront donner un cadre à cette future négociation. La concertation qui devra également s'articuler avec la concertation sur le Plan Santé au Travail commencera donc prochainement.

Certains ministères sont également en phase de réflexion sur de futurs accords sur ce thème (Intérieur, Finances), le ministère des affaires étrangères a, quant à lui déjà modifié son arrêté.

Pour elle, les dysfonctionnements mais aussi les réussites de l'expérimentation « sauvage » et à grande échelle de cette organisation du travail, au 1<sup>er</sup> confinement, peuvent permettre de progresser et d'offrir de nouvelles garanties aux agents publics.

### Rétex télétravail :

L'UNSA Défense en vient donc à commenter les 2 retex du télétravail en confinement faits l'un par la DGAFP et l'autre par le SGA, appelle les observations suivantes :

- DGAFP : le périmètre fonction publique de l'Etat (FPE) n'était pas complètement couvert et d'ailleurs, le MINARM faisait partie des 80% des ministères hors statistiques ;
- SGA : représente 15500 et c'est donc moins de 20% de l'effectif qui a répondu.

Allez c'est mieux que rien et revenons sur les constats négatifs communs aux deux. Il faut d'abord constater que nombre des difficultés identifiées auraient pu être anticipées si une réelle volonté de développer le télétravail avait émergé dès 2016. Ainsi, on aurait pu voir se développer :

- L'accessibilité des applications nationales ailleurs que sur un poste fixe Intradef (chorus, alliance, Simat... il doit y avoir d'autres...)
- La dématérialisation des dossiers permettant aux agents de travailler à distance par exemple les dossiers administratifs du personnel (heureusement pour d'autres administrations, le processus est en marche, par exemple, la transmission dématérialisée des pièces justificatives des dossiers de pension au SRE...).

**Tout le monde a droit à l'UNSA !!**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion



### L'UNSA Défense constate le retard pris du fait d'une mauvaise approche du télétravail depuis 2016.

A l'époque, il est accordé sur demande de l'agent pour des raisons qui lui sont propres. Aucune analyse de ce que pourrait être une nouvelle organisation du travail avec cet outil. De ce fait, 2 ans plus tard, en 2018, seuls 199 agents bénéficiaient de ce dispositif.

Maintenant, il faudrait rapidement identifier les postes « télétravaillables » en tout ou partie.

Outre le fait que cette indication sur les fiches de poste serait un facteur de promotion des emplois au sein de notre ministère, ceci permettrait également d'identifier précisément les besoins en matériel nécessaires (*smobi et clés token*) et en architecture réseau. Il semblerait, en effet, que l'effort conséquent de la DIRISI pour tripler en quelques mois les matériels de mobilité va se heurter très rapidement aux capacités des réseaux du ministère.

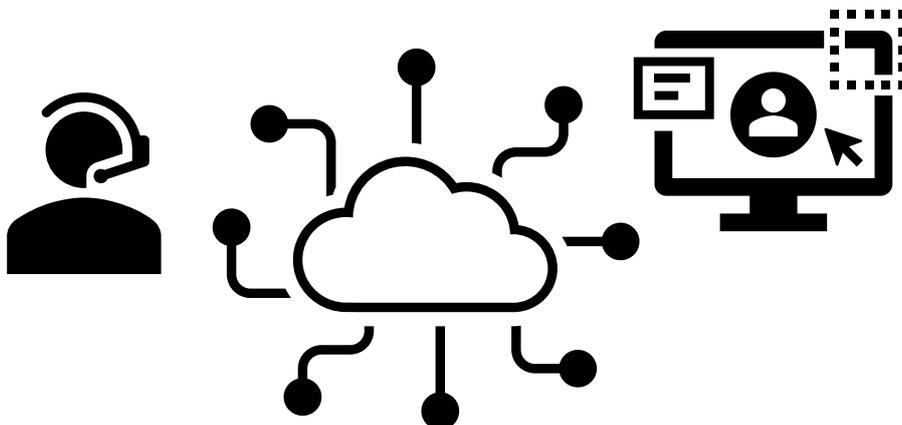
Toujours au cours de la réunion du 5.11.2020, Amelie de Montchalin a indiqué que « les équipements sont de la responsabilité de chaque ministère et que le % d'équipement est passé de 12 % pour 90 000 agents à 150 000 agents, soit une hausse de 20 %. Des commandes massives ont été passées et la DINUM est en vigie sur le sujet. Dans le plan de relance, 208 millions d'euros ont été ciblés sur le **sac à dos numérique des agents publics (outils, débit, système, messageries, etc.) et la capacité à se connecter depuis internet à des outils métiers.** De plus, une deuxième partie a été ciblée avec et pour les ministères sur les démarches numériques à destination des usagers. »

Amelie de Montchalin a également indiqué qu'elle avait repris attache avec les ministres qui « ont compris qu'ils doivent s'engager dans la mise en œuvre la plus complète possible du télétravail. Elle a mis en place un dispositif de suivi lié à l'utilisation du réseau interministériel de l'Etat, le trafic est en progression. »

*Espérons que sous cette impulsion, le MINARM fasse un bond dans un nouveau monde du travail tant pour les agents qui le plébiscitent massivement que pour l'égalité professionnelle dont il est un des outils et enfin sur le plan sociétal devant des modes de transports au bord de l'implosion (transports en commun, bouchons des grandes métropoles...).*

### Isolation/Interactions avec le collectif de travail :

- Pour ce qui concerne, les sentiments d'isolement/de manque d'interactions avec le collectif de travail : il manque des outils collaboratifs qui permettent un fil de conversation instantané, des visios autant que nécessaire, le partage et la correction de documents en temps réel, etc.
- S'agissant du passage d'une logique de contrôle de l'agent en présentiel à une logique de confiance et du contrôle des résultats : sans attendre une révolution culturelle des agents et surtout des managers, peut-être pourrait-il être envisagé des formations individuelles et d'une aide aux équipes ?
- Le problème de la porosité entre vie personnelle et vie professionnelle a déjà été identifiée, notamment avec le développement des nouvelles technologies et s'est traduit par le droit à la déconnexion. Ce constat mérite d'être précisé, complété : est-ce du fait de la hiérarchie ou de la culture française ?



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
- portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- @UnsaDefense
- www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion

**Tout le monde a droit à l'UNSA !!**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision